



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Alsace en 2015

Le rapport rend compte des quatre opérations actuellement menées par le service. Aucune opération nouvelle n'a été lancée en 2015. Le service compte six chercheurs (y compris la cheffe de service), ce qui explique la production plutôt faible.

Il est vrai que les opérations sur la Neustadt de Strasbourg et sur les vallées vosgiennes sont lourdes et que, par ailleurs, durant l'année 2015 la valorisation a été un chapitre important de l'activité du service, mais la recherche semble être un peu le parent pauvre d'un service qui n'est pas dépourvu de ressources humaines sur ce point. Le diagnostic patrimonial des lycées a été achevé et devrait conduire à des opérations d'Inventaire en 2016.

Deux publications, hors collections nationales, ont été réalisées grâce à des partenariats tissés avec l'Université de Strasbourg pour *L'Alsace au cœur du Moyen Âge. De Strasbourg au Rhin supérieur, XI-XIIIe siècles* et avec le pôle archéologique interdépartemental Rhénan pour le premier volume d'une nouvelle collection « Clefs du patrimoine d'Alsace » sur la maison en pans de bois.

L'effort mené par le service pour la numérisation de ses fonds, lancé en 2012, s'est achevé en 2015 avec l'ensemble des photographies chercheur, soit plus de 121 500 images.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Aquitaine en 2015

Le rapport, bref, mentionne la recherche d'un équilibre entre les opérations menées en interne et les opérations menées à travers des partenariats sur conventions pluriannuelles. Il semble effectivement que cet équilibre soit raisonnable 7 opérations sur 11 en partenariat (5) ou interne-partenariat (2) et 4 opérations en interne.

Le service compte cependant 9 chercheurs. La productivité scientifique du service pourrait-elle être supérieure ?

Le nombre de publications augmente après la baisse de 2014, de même que les colloques et les interventions publiques, en particulier dans les cadres universitaires. La production des ressources documentaires est mentionnée comme ayant atteint son rythme de croisière. Les formations sont mentionnées comme trop faibles pour maintenir et développer l'expertise du service et de ses 9 chercheurs.

Le service achève les phases de numérisation des photographies du service (50 000 images au total), travaille au paramétrage de la plateforme de diffusion des dossiers Inventaires (GERTRUDE), refond le site web et développe un module professionnel pour l'illustration.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Auvergne en 2015

Alors que le service est rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire, le rapport 2015 souligne qu'il n'existe plus de partenariats avec l'État et surtout avec des collectivités territoriales. On peut s'interroger en conséquence sur la réelle plus-value d'une compétence scientifique, tel que l'Inventaire Général, dans le cadre des politiques régionales d'aménagement du territoire, si les partenariats ne sont plus mis en avant, Riom ayant été par exemple dans le passé une opération exemplaire. L'absence d'inventaire topographique dans la programmation est jugée à ce titre problématique, et cela d'autant plus qu'il constitue l'un des piliers historiques de la méthodologie de l'Inventaire.

Le service a donc fait le choix de privilégier les inventaires thématiques. Si l'intérêt de ces études est réel, on ne saurait trop conseiller de rééquilibrer la programmation par des inventaires topographiques pour répondre aux enjeux patrimoniaux des territoires. Il convient malgré tout de saluer ici la poursuite de l'inventaire thématique sur les tissus et les ornements liturgiques, sujet difficile d'un prime abord et pourtant ô combien important. L'achèvement prévu en 2017 permet d'envisager une publication en 2018, pour laquelle, pour des raisons de cohérence avec les titres publiés par l'Inventaire sur le même sujet, il paraîtrait essentiel d'intégrer les collections nationales. Un autre point de vigilance existe par ailleurs sur la nécessité de stabiliser de manière pluriannuelle la programmation, afin d'éviter autant que possible qu'une opération comme l'inventaire des paysages auvergnats vus depuis le train interrompe une autre en cours comme celle sur les villes.

Sur le plan de la production documentaire et de son accessibilité, il convient de noter le versement important en 2015 de plus de 20 000 images dans la base Mémoire. On peut en revanche regretter que de nouvelles opérations soient lancées alors que la documentation des précédentes n'est pas encore mise en forme dans l'application GERTRUDE, ce qui oblige le service à les maintenir dans le rapport (Vichy et Thiers). Il conviendrait sur ce point précis de régulariser au mieux ces décalages. On peut enfin saluer la réouverture au public, en septembre 2014, du centre de documentation dans le cadre du déménagement à l'hôtel de région, et espérer que le service aura les moyens suffisants pour le faire fonctionner. La baisse importante des effectifs depuis 2007 est jugée à ce titre préoccupante pour l'exercice des missions scientifiques et de diffusion de la connaissance.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Après une période marquée par une réelle vitalité éditoriale, avec trois cahiers du patrimoine publiés ces dernières années – *Thiers suivre la pente* en 2012, *Souvigny la priorale et le prieuré* en 2012 et *Les villes en Auvergne, fragments choisis* en 2014 –, l'année 2015 a été consacrée à la préparation de la publication sur les paysages et le chemin de fer. Des fiches pédagogiques ont par ailleurs été réalisées sur les monuments aux morts, illustrant la diversité des actions conduites en matière de médiation et l'importance du volet éducatif.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bourgogne en 2015

Il s'agit d'un petit service : 6 agents et 2 agents à 80 % ; parmi eux, 2 photographes et un seul conservateur. Le rapport est relativement bref, trahit sans doute les difficultés de transmission des anciennes équipes avec les nouvelles, aggravées par la perte d'emplois. Pas de site « visible » actuellement.

7 opérations sont décrites, essentiellement conduites en interne :

4 inventaires thématiques (patrimoine vitivinicole de Beaune ; patrimoine religieux de la côte viticole de Beaune ; les grands ensembles en Bourgogne ; la Saône en Bourgogne),

une monographie sur l'hôtel de Région (ouvrage publié en novembre 2015 dans la collection « Parcours du patrimoine »),

2 opérations de valorisation : étude sur les canaux de Bourgogne, qui a fait l'objet d'un itinéraire numérique, lequel a reçu un prix Territoria d'argent (Sénat), et de la publication d'un ouvrage hors collection ; numérisation du fonds photographique réalisé par un prestataire extérieur portant sur 8390 clichés.

On peut également signaler l'importance des notices et des images mises en ligne sur le portail national de diffusion (11 753 Mérimée ; 20 960 Palissy ; 28 517 Mémoire).

Signalons enfin que l'un des chercheurs est également conservateur du château de Châteauneuf-en-Auxois, acquis par la Région en 2007 (transfert du CMN) et que le service assure l'organisation du prix régional du patrimoine qui existe depuis 2001 en partenariat avec 6 associations.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bretagne en 2015

La fin de deux opérations, Vannes et la vallée du Scorff, est programmée pour cause de départ à la retraite de deux chercheurs. Une troisième, le canal de Nantes à Brest, est en attente de réattribution pour cause de mutation du chercheur. Un terme a été mis à l'étude du Pays de Fougères après mise en ligne de l'ensemble des dossiers. Le travail d'actualisation des données des études anciennes est louable. Des opérations de grande ampleur sont menées comme le territoire du SCOT de Trégor (53 communes), le PNR d'Armorique (44 communes) et le territoire du futur PNR Rance Côte d'Émeraude (66 communes). Une thématique régionale sur les équipements de sport a été entamée qui semble prometteuse, d'autant plus qu'elle permet de traiter un aspect du patrimoine des lycées. À partir d'un appel à projets, douze opérations d'inventaire sont menées par des lauréats externes au service sur des temps courts. Un conservateur expérimenté a été affecté à leur validation scientifique. Lié également en partie à cette spécificité, ainsi qu'à la faiblesse cartographique de GERTRUDE, un visualisateur cartographique de maniement facile a été mis en place (KARTENN). Néanmoins un premier bilan portant sur ce type d'appel à projets serait souhaitable dans un prochain rapport.

On remarquera que le service est très impliqué dans de multiples actions de valorisation (jusqu'à s'occuper de signalisation touristique), et est investi également dans la délivrance de conseils et d'expertises en matière de restauration, et de revitalisation de centres anciens : il suffira de veiller à ce que ces missions n'entraînent pas une désaffection des bonnes pratiques en matière de recherche proprement dite, et notamment quant à la mise en place de sérieux CCST au démarrage des nouvelles études. L'élaboration des CCST doit constituer une première phase de l'étude à part entière.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Centre-Val de Loire en 2015

Le service du Patrimoine et de l'Inventaire de la région Centre-Val-de-Loire conduit de nombreuses études ce qui permet de couvrir un champ thématique et chronologique important. La répartition territoriale des études apparaît équilibrée. La richesse et la diversité des partenariats du service est également à noter : Parcs naturels régionaux, associations, Pays... Certaines enquêtes sont réalisées dans un temps relativement long (canton de Bléré : 8 ans pour 16 communes, PNR du Perche : 10 ans pour 12 communes). Dans un tel contexte, on peut s'interroger sur la capacité du service à valoriser ces travaux.

En terme de moyens humains, les effectifs sont conséquents et les différents métiers de l'Inventaire sont bien représentés : 8 ou 9 chercheurs à la région, plus 4 chercheurs associés dans le cadre des partenariats. Les métiers « techniques » sont bien représentés : un dessinateur/graphiste, un topographe, deux photographes, un administrateur de bases de données. Deux postes sont consacrés à la valorisation des données (chargée de médiation et chargée de documentation et exposition). Ces moyens humains permettent de réaliser des projets de valorisation en interne.

Le service apparaît comme un service dynamique en matière de valorisation. En ce qui concerne la médiation, le nombre de conférences et de visites est important, plusieurs expositions ont également été réalisées en 2015. En matière de publication, le service s'inscrit dans les collections nationales : Images et Cahiers du patrimoine, mais innove également en la matière (cf. bande dessinée sur le patrimoine). Par ailleurs, la Région ne dispose pas de portail de diffusion régional des données.

À travers des interventions ponctuelles à l'Université, le service communique sur son action et ses missions.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Champagne-Ardenne en 2015

La brièveté du rapport (excepté l'appareil de cartes qui est fourni et très utile) ne permet pas de pleinement mesurer la production scientifique du service rapportée au nombre de ses chercheurs. Si l'on en croit la présentation générale du rapport 2015, le nombre d'équivalents temps plein s'élève à un peu plus de 7, ce qui laisse à penser que cette configuration explique une petite production. Le flux des versements sur GERTRUDE paraît satisfaisant. Les partenariats sont très bien développés et compensent la faiblesse des ressources humaines du service.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Corse en 2015

Le rapport annuel 2015 de la collectivité territoriale de Corse présente une situation pour le moins inquiétante. L'équipe, réduite, attend un renouvellement de son personnel, qui permettrait d'assurer plus efficacement la conduite des missions de l'Inventaire général et de déployer de nouveaux programmes.

La programmation Inventaire du service repose néanmoins sur trois opérations en cours. L'inventaire topographique du pays de La Balagne (36 communes), en partenariat avec le musée de Corte, en vue de la publication d'un ouvrage sur le sculpteur Damaso Maestracci dans la collection nationale des *Images du patrimoine* en 2016. L'étude de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption d'Ajaccio et l'inventaire topographique du Cap Corse (18 communes), en partenariat avec l'association Petre, complètent cette programmation. D'une manière générale, il convient de saluer l'effort du service dans l'étude des objets mobiliers qui s'explique par la présence d'un chercheur spécialisé sur le sujet. À l'exception de l'opération sur le pays de La Balagne, il n'existe aucune production de dossiers normalisés via l'outil de production GERTRUDE par les partenaires, ce qui prive la collectivité territoriale de Corse d'une possible interopérabilité des données à l'échelle nationale.

La concrétisation attendue du partenariat sur l'inventaire topographique de la ville d'Ajaccio constitue aujourd'hui l'opération nouvelle la plus importante du service (convention signée en 2014).

Dans la suite du Diplôme universitaire *Formation aux principes et techniques de l'inventaire en situation locale* accompagné par l'équipe de l'Inventaire à l'Université de Corte en 2013-2014 se poursuit la mise en forme des dossiers produits par les étudiants. Cet inventaire participatif constituera un inventaire préliminaire inégal mais permettant une quasi couverture du territoire pour l'architecture.

Le travail d'archivage des dossiers réalisé sur les objets mobiliers des églises de Bonifacio s'est achevé par le versement d'une grande partie des dossiers dans la base Palissy, une exposition (Trésors oubliés des églises de Bonifacio) et la publication en 2015 d'un ouvrage hors-collection.

Malgré la qualité de son contenu, les moyens alloués à cette publication n'ont pas permis d'atteindre la qualité graphique requise, qui constitue de surcroît une marque de fabrique de l'Inventaire général.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Le partenariat mené avec l'INHA pour le recensement des tableaux italiens des XIIIe-XIXe siècles (RETIF) n'a pas conduit à des compléments dans la base Palissy.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Franche-Comté en 2015

Le service, relativement important, compte 13 agents, dont 2 conservateurs, 2 attachés de conservation, 3 photographes et 1 dessinateur-cartographe.

La Région a mis en place un « portail patrimoine », lancé en mai 2015. Celui-ci, très fréquenté, mobilise manifestement de manière importante le service.

8 opérations sont signalées, toutes menées en interne :

4 inventaires thématiques (patrimoine industriel du pays horloger, qui fait l'objet d'un PNR avec la Suisse ; patrimoine industriel du Doubs ; les lycées franc-comtois, opération achevée en 2015 avec 293 dossiers ; les petites cités comtoises de caractère) ;

1 inventaire topographique (patrimoine du Val-de-Saône) ;

3 opérations de valorisation (3334 versements CINDOC dans GERTRUDE ; 2685 dossiers et 54 279 photos versés de GERTRUDE vers le portail de la Région ; gestion et alimentation du portail patrimoine à hauteur de 2685 dossiers).

Le service apparaît très impliqué dans les politiques de l'État (participation aux commissions).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Guadeloupe en 2015

L'instabilité que connaît le service depuis sa création en 1999 a abouti à certaines anomalies telles qu'une date de début d'opération inconnue (sur les chapelles et oratoires du département), pour laquelle rien n'a été produit et dont on ne connaît que le nom du prestataire. Cependant l'étude menée par un prestataire différent sur l'œuvre de l'architecte Ali Tur a donné lieu à une publication d'envergure. Aucun CCST n'a été produit la concernant mais une intéressante notice de présentation est consultable en ligne sur Mérimée, de même que les dossiers d'œuvres.

La constitution d'une équipe renouvelée grâce à la nomination d'un chef du service « patrimoine culturel, inventaire et archéologie », d'une responsable de l'Inventaire et la présence d'un administrateur de bases de données a permis de reprogrammer les inventaires de Saint-Claude et de Pointe-à-Pitre, sans CCST, mais avec une problématique pertinente sur l'évolution du parcellaire pour le second. Une formation à l'utilisation de GERTRUDE a pu également être organisée. Ces éléments laissent augurer d'un nouvel élan pour l'Inventaire.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Île-de-France en 2015

Il s'agit d'un service important, qui se situe dans la fourchette haute pour le nombre d'agents, avec 18 agents, dont 9 conservateurs (5 en chef), 3 photographes et un cartographe.

L'année 2015 a été très lourde administrativement pour le service : arrivée d'un nouveau chef de service (Julie Corteville) ; mise en place d'un nouvel exécutif régional ; audit et rapport d'inspection. À cette occasion, un bilan a été effectué, les missions ont été redéfinies, et de nouvelles orientations de recherche ont été prises, privilégiant les études thématiques transversales et engageant un approfondissement des recherches sur le mobilier. Cette réorganisation a également permis de renforcer la visibilité du service dans trois directions :

Édition, avec la parution de deux ouvrages et la création de deux collections (beaux livres et photo), exposition et valorisation (exposition itinérante sur « Les origines du Grand Paris ») et versement sur GERTRUDE des données saisies.

Le service a également poursuivi sa participation à la vie scientifique avec une participation à 6 colloques et la formation de 18 stagiaires et a contribué à hauteur de 3 millions à des chantiers de restauration.

13 opérations sont signalées :

2 inventaires monographiques (la Cité universitaire et les décors d'Orly),

3 inventaires topographiques (Mantes-la-Jolie, Elisabethville et Ecoen),

6 diagnostics sur le patrimoine industriel par secteur géographique,

un projet photographique sur une rue de Villeneuve-Saint-Georges,

un inventaire thématique du patrimoine industriel de la vallée de la Seine.

Dix de ces treize opérations sont des partenariats.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Languedoc- Roussillon en 2015

L'Inventaire du patrimoine culturel ne constitue qu'un secteur (inventaire et connaissance du patrimoine) du service patrimoine régional. L'intervention du service en matière d'étude du bâti porte en grande partie sur le patrimoine industriel. Une étude porte exclusivement sur les objets mobiliers sur le département du Gard. Les partenariats (associations, universités) permettront des approches enrichies.

L'équipe compte 9 agents, dont 6 chercheurs aux cadres d'emplois très différents (adjoint administratif à conservateur du patrimoine). En 2015, 3 agents ont été absents sur une longue durée. Les métiers « techniques » sont représentés dans l'équipe, à noter toutefois, l'absence de gestionnaire de données.

Le centre de documentation poursuit son enrichissement (345 nouvelles références en 2015), bien que le nombre de demandes de consultation par an ne soit pas très élevé (200 demandes dont 40 consultations sur place).

En matière de valorisation et de diffusion des travaux, l'existence de la revue électronique Patrimoines du Sud permet aux chercheurs de l'équipe de publier. Des présentations des missions, méthodes et outils de l'Inventaire sont réalisées par les chercheurs auprès des étudiants des universités. Peu de dossiers sont en ligne sur le portail régional (170 dossiers architecture et objets environ).

Les demandes de subventions en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine régional ne sont pas instruites dans le service, toutefois, l'équipe de l'Inventaire contribue à l'instruction de ces dossiers. Le service est également sollicité en interne pour des avis sur des dossiers FEDER ou bien des projets de PNR. Le service est représenté dans les différentes instances de l'État : CRPS, CDOM, groupes de travail « Patrimoine XXe siècle » et « Jardins remarquables ».

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Limousin en 2015

Le rapport, circonstancié, offre un aperçu relativement précis des opérations et projets du service.

Les fonds européens FEDER et FEADER ont permis d'inscrire les projets patrimoniaux dans des contrats de cohésion territoriale. Une vingtaine de projets ont ainsi été expertisés et suivis par l'Inventaire.

Aucune étude nouvelle n'a été entamée en 2015, en raison du faible nombre de chercheurs et du nombre d'études à achever.

L'inscription du service dans un projet de territoire très structuré est l'un des points forts de son action.

L'absence de gestionnaire de base de données pendant plusieurs années a impacté la gestion des 100 000 notices versées. La priorité à la mise en place de GERTRUDE et la reprise des données Renabl MP ont été laissées en suspens jusqu'en 2013, année de recrutement d'un gestionnaire BDD. Le processus reprend lentement.

Ce petit service (3 chercheurs, chef de service compris) semble avoir une production scientifique proportionnellement significative, mais dont la valorisation par des publications scientifiques est, cette année, circonstanciellement, peu importante.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Lorraine en 2015

L'importante activité du service, se maintient.

Les opérations (24) sont nombreuses, pour un service qui compte seulement six chercheurs. Une certaine dilatation temporelle se fait parfois sentir : une ou deux études engagées il y a plusieurs décennies, inachevées, reprennent. D'autres sont interrompues en raison de difficultés matérielles. Cependant, et pour d'excellentes raisons, d'autres prennent une ampleur soudaine, par exemple en raison de découvertes inattendues.

L'utilisation de GERTRUDE semble être acquise.

Les versements dans les bases nationales sont à peu près constants : après un pic dans Mémoire en 2014, ce sont les dossiers qui progressent en 2015. Sont-ils pour autant à un niveau satisfaisant, si on compare celui-ci à la productivité du service ?

Les partenariats, notamment avec l'université, ne sont pas trop nombreux, mais paraissent pertinents et opportuns.

La bonne connexion avec la patrimonialisation sur les territoires place le service en position d'expertise, ce qui est fort satisfaisant.

L'équilibre entre les études thématiques (17) et les études topographiques (7) paraît satisfaisant.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Midi-Pyrénées en 2015

Le service de la connaissance du patrimoine (seul service à ne pas faire apparaître le mot « inventaire » dans son intitulé) conduit de nombreuses enquêtes sur des territoires et des thématiques variés (17 missions d'inventaire sur le territoire en 2015). Les partenariats nombreux témoignent de différentes échelles : villes, communautés de communes, pays, départements. L'existence d'un volet financier dans les conventions favorise vraisemblablement les partenariats (28 opérations en cours dont 22 en partenariat). De nombreuses études incluent encore les objets mobiliers. Des opérations de reprises d'antériorité ont permis d'intégrer les objets mobiliers dans les bases de données.

En parallèle, le service répond également à des sollicitations sur des opérations d'urgence, en particulier sur des sites de patrimoine industriel. Le service est également sollicité ponctuellement par d'autres directions de la collectivité (direction de l'Éducation sur les Lycées et les œuvres du 1 %...). Plusieurs opérations témoignent de durées relativement longues : 10 à 15 ans (patrimoine industriel, monuments aux morts). Par ailleurs, deux partenariats se sont arrêtés en 2015 à la demande des collectivités (département du Gers et Grand Auch). Les raisons de l'arrêt de ces opérations posent question.

Le service est le seul à toujours utiliser l'outil Renabl MP, logiciel aujourd'hui capable d'intégrer des données produites par Gertrude avec une perte de mise en forme jugée acceptable.

10 agents font partie des effectifs de la région et 28 agents sont recrutés par les collectivités territoriales partenaires. L'équipe régionale est donc plus tournée vers l'encadrement et le suivi d'opérations conduites par des partenaires que sur la conduite des recherches en interne. On peut s'interroger sur la capacité des agents du service à encadrer autant de partenariats extérieurs. Les métiers « techniques » sont représentés, toutefois, certains agents ont plusieurs « casquettes » : chercheur et cartographe, chercheur et gestionnaire de données.

En matière de valorisation, la mise en ligne des données a été difficile en 2015 en raison de problèmes techniques du portail internet. Le nombre de données en ligne sur le portail régional est pourtant important en comparaison d'autres régions ; quatre visites virtuelles ont été mises en ligne en 2015. Le service valorise aussi ses travaux à travers des publications (existence d'une collection régionale Patrimoines), des conférences et des interventions à l'université.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Le centre de documentation poursuit son enrichissement (170 nouvelles références en 2015), bien que le nombre de demandes de consultation par an ne soit pas très élevé (116 demandes). La documentaliste du service assure la vente des ouvrages du service (régie de recettes).

Le service est bien représenté dans les différentes instances de l'État : CRPS, groupes de travail « Patrimoine XXe siècle » et « Jardins remarquables ».

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Nord-Pas-de-Calais en 2015

En matière d'architecture hospitalière, et plus récemment de lycées, la production du service peut profiter à l'ensemble des chercheurs de l'IGPC.

L'originalité de 3 opérations (jardins insolites, blockhaus, montage d'un diagnostic de PNR en collaboration avec un CAUE ayant une forte thématique paysagère) aurait justifié pour chacune un commentaire-bilan dans un texte libre. De même pour l'opération lancée sur la ville nouvelle de Villeneuve-d'Asq dont on ne saisit pas non plus les tenants et les aboutissants.

L'inventaire ancien du canton de Bergues semble pouvoir être diffusé prochainement. Quant aux dossiers relatifs à la thématique nationale du patrimoine de la villégiature de Berck-sur-Mer et aux résultats – partiels – de l'opération sur le PNR de Scarpe-Escaut, ils ont été mis en ligne avant le départ du chercheur.

La thématique des ouvrages militaires, bien traitée par le Nord-Pas-de-Calais, pourra profiter à la Picardie.

En revanche, la fiche d'opération « Pré-inventaire du pays du Ternois » en l'absence de synthèse dans ce rapport d'activité demeure incompréhensible.

Le départ de deux chercheurs et l'absence de visibilité du centre de documentation semblent représenter les deux handicaps majeurs du service.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Basse-Normandie en 2015

Du point de vue de l'avancement de l'Inventaire général sur le territoire, quatre thématiques permettent de couvrir l'ensemble de la région : la statuaire publique, la peinture religieuse, le vitrail et le 1 % artistique des lycées ; quant à l'étude du patrimoine industriel, elle couvre deux des trois départements.

La peinture religieuse notamment, menée en concertation avec les CAO, a donné lieu en 2015 à une exposition importante accompagnée d'un catalogue de portée nationale. Le sujet a suscité plusieurs actions de valorisation.

On note également l'insertion du service dans un Projet collectif de recherche (DRAC) sur les « Plages du débarquement » : un rapprochement avec les services des deux sites des Hauts-de-France, investis également sur ce thème, est probablement à envisager.

L'importance accordée aux CCST est bien affichée.

En attendant que les dossiers versés sur GERTRUDE soient diffusés, les bases nationales sont alimentées sans discontinuer. Et le site internet, déjà commun avec celui de Haute-Normandie, a accueilli une exposition virtuelle sur l'abbaye aux Dames (l'hôtel de Région), qui reprend avantageusement les éléments du dossier.

Maintenir ce cap est d'autant plus louable que de multiples activités annexes ont en partie éloigné l'équipe de son cœur de métier.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Haute-Normandie en 2015

L'équipe a eu à cœur de ne pas laisser inachevées des études anciennes (Rouen, Dieppe, vitrail commémoratif), et de poursuivre l'étude de deux thématiques nationales, le patrimoine industriel, et aussi, même si ce n'est que ponctuellement, la villégiature. Tout en cherchant à orienter de nouvelles études sur des sujets en lien avec les compétences régionales, comme celle sur le lycée Corneille. De plus, trois opérations, outre la mise en ligne effective d'un site internet commun avec l'ex Basse-Normandie, prennent en compte la nouvelle dimension régionale : le projet d'une banque d'images et celui d'un catalogue documentaire, ainsi que le choix des villes frontalières des deux ex-régions pour la première phase d'une nouvelle étude portant sur les villes moyennes. La première phase de l'étude, l'élaboration du CCST, est au programme de l'année 2016. Le programme de recherche « Morphologie urbaine » lancé en concertation avec l'université permettra probablement d'exploiter des résultats anciens : la vectorisation du cadastre napoléonien en constitue utilement une première phase.

S'engager sur de très vastes territoires (112 communes avec un effectif minime de deux chercheurs) présente des risques quant aux délais de restitution des études : il a été ainsi prévu de reprendre les termes de la convention liant le service au syndicat mixte du Terroir de Caux, et probablement aussi ceux du CCST.

On souhaiterait savoir si les parties paysage et mémoire orale de l'opération PNR des Boucles de la Seine incombent au chercheur du service.

La mise en œuvre de GERTRUDE (programmée pour 2016) devient urgente car plusieurs opérations (Dieppe, Pont-Audemer, Plateau du Neubourg) n'ayant pas bénéficié de versements sur les bases nationales, aucune accessibilité n'est offerte aux dossiers, hormis sur place, alors que le service ne dispose pas de centre de documentation (mais d'une documentaliste).

Le service est sollicité sur plusieurs missions en lien avec les aides distribuées par la collectivité, telles que les expositions réalisées par les musées régionaux, ou encore sur le suivi, par exemple, du dossier du Musée des Impressionnistes-Giverny, mais qui demeurent très annexes à la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Pays de la Loire en 2015

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Picardie en 2015

La programmation témoigne d'un attachement particulier à relier les opérations au contexte institutionnel, d'une part, en termes d'aménagement du territoire et de tourisme, aux études antérieurement menées d'autre part, et enfin aux problématiques nationales (villégiature, périurbain, industriel).

Les thématiques sont déclinées selon plusieurs facettes : la villégiature des stations balnéaires et celle des villes, la Reconstruction en termes d'architecture et urbanisme mais aussi du point de vue de l'industrie, ainsi qu'en zoomant plus précisément sur un secteur (la Haute-Somme). On aurait pu aussi les regrouper dans deux programmes de recherche (Reconstruction et Villégiature). Ce type de déclinaison doit probablement se révéler très bénéfique quant à la compréhension de la formation des territoires. On peut regretter la mise en suspens de l'étude d'Amiens métropole, même si l'opération ponctuelle menée sur le cimetière de la Madeleine peut en constituer un élément (recensement publié dans l'ouvrage général des éditions du patrimoine). Pourtant six villes en tout sont distinguées sur la carte des opérations en cours (d'autres comme Noyon, Laon et Château-Thierry sont considérées closes), distinction qui laisse présager une synthèse sur le phénomène urbain picard.

La présence de 3 agents voués à la documentation a permis de donner de l'ampleur au programme de dématérialisation des anciennes études (comme « patrimoine gothique »).

La primauté donnée à l'accès aux dossiers sur internet est remarquable : elle inclut la reprise des études anciennes avec mise à jour des dossiers après retour sur le terrain.

L'importance donnée aux CCST dûment construits et mis en ligne dès leur première version participe des bonnes pratiques.

La présence de deux personnes vouées à la médiation et à la valorisation a permis de développer ce secteur, avec la parution de dépliants « Découverte de Picardie » (dont les dossiers correspondant sont mis en ligne), avec la mise en place d'ateliers pédagogiques, et avec la possibilité de se montrer réactifs aux sollicitations d'associations locales même quand le sujet n'est a priori pas étudié par le service (ouvrages militaires). De plus, le réseau régional des acteurs locaux de la recherche a pu être activé lors d'une Journée d'échanges dont les actes sont consultables en ligne. Un effort vers les OTSI (offices de tourisme et syndicats d'initiative) peut être noté même si le résultat s'est révélé décevant : les participants « auraient voulu une animation qui livre clef en main des

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

solutions pour leurs problématiques individuelles ». Deux numéros de la collection nationale « Images du patrimoine » sont en préparation (Vimeu industriel pour 2016, la ville d'Abbeville pour 2017).

Il n'est pas fait mention de difficulté à remplir les missions de l'Inventaire malgré une responsabilité à assumer en matière de conservation, restauration et Patrimoine culturel immatériel.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Poitou-Charentes en 2015

La production scientifique du service de Poitou-Charentes semble significative ; le nombre de ses études en cours (8) est peu important, mais bien maîtrisé dans le temps : seule une étude a débuté en 1997, les autres ne sont pas antérieures à 2008. En 2015, deux inventaires topographiques sont lancés sur les vallées de la Charente et de la Gartempe.

En revanche, l'acquisition de l'outil GERTRUDE est encore modérée : une partie des dossiers est encore produite avec Renabl Mp lorsqu'une cohérence est nécessaire dans l'achèvement d'opérations en cours. Les versements sur les bases nationales sont modérés : 767 dossiers ont été versés sur GERTRUDE et 5 872 illustrations ont été indexées et reliées aux dossiers documentaires. 8 807 dossiers antérieurs à GERTRUDE y ont été repris.

Les publications, mais surtout, les conférences et interventions en journées d'étude, sont en nombre correct. Le service s'insère bien dans les politiques régionales.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015

La programmation des opérations Inventaire se répartit de manière équilibrée entre les études topographiques et thématiques (villégiature et architecture militaire moderne et contemporaine), menées en interne ou dans le cadre de partenariats. La prise en compte des objets mobiliers en Provence-Alpes-Côte d'Azur, malheureusement plus rare dans les autres régions, mérite d'être soulignée et saluée, tant elle a des vertus sur le plan de la connaissance et de la compréhension des territoires étudiés. L'investissement du service dans les missions fondatrices de l'Inventaire général s'illustre également de la plus belle manière dans la mise en œuvre cohérente de l'ensemble de la chaîne scientifique et documentaire, l'achèvement d'une opération étant immédiatement suivi d'une mise en ligne des dossiers, d'une publication ou d'une exposition.

L'achèvement d'un cycle d'opérations importantes sur Grasse, Sainte-Maxime et le Pays d'Asses, Verdon, Vaire et Var a conduit le service à s'engager en 2015 dans de nombreuses publications en faisant appel à toutes les collections nationales : *Grasse, l'usine à parfums*, dans la collection des Cahiers du patrimoine ; *Sainte-Maxime, station balnéaire des années folles*, dans la collection des Images du patrimoine ; *Habiter l'alpage, cabanes d'estive au fil du Verdon* et *Distiller la lavande à Barrême*, dans la collection des Parcours du patrimoine. La volonté de valoriser les recherches sur le Pays d'Asses, Verdon, Vaire et Var à travers une collection de Parcours du patrimoine, si elle a des vertus pour que chaque territoire puisse s'y retrouver, rendra encore plus nécessaire la publication d'une synthèse globale, faisant apparaître les liens historiques, artistiques et typologiques entre chaque territoire.

Le service a par ailleurs su anticiper la fin de ce cycle et négocier de nouveaux partenariats. Les opérations d'inventaire du PNR des Baronnies Provençales avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du patrimoine de la villégiature de Nice dans le cadre de sa candidature Unesco, de Menton à la suite d'un recensement réalisé en 2013-2014 ou encore du patrimoine de l'eau dans le PNR du Verdon sont une preuve supplémentaire du dynamisme du service et de la Région. Le service a eu recours enfin à des prestations pour des études thématiques : l'architecture militaire (Toulon), le patrimoine industriel (Aubagne reporté à 2016) et portuaire.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Faute de centre de documentation ouvert au public, le service s'est investi avec force et ambition dans la valorisation des ressources documentaires (reprise des dossiers, plan de numérisation). Il convient de rappeler ici la très forte implication de l'équipe et de sa chef de service dans le projet GERTRUDE (formateur GERTRUDE et mise en ligne dès 2015 de la plateforme de diffusion avec une reprise des anciens dossiers papier de l'Inventaire).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Rhône-Alpes en 2015

Le service est rattaché à la direction de la culture et est doté d'une équipe aux compétences diversifiées avec notamment un dessinateur. Le nombre de chercheurs a été doublé grâce aux partenariats avec les autres collectivités territoriales.

Forte d'une cohabitation exemplaire entre des inventaires topographiques et thématiques et entre des opérations menées en interne et en partenariat, la programmation Inventaire est équilibrée et ambitieuse. La poursuite d'opérations au long cours traduit la bonne santé du service. Il en est ainsi du partenariat avec la ville de Lyon commencé en 1998, pour lequel on peut s'étonner néanmoins de la faiblesse des publications papier, ou du partenariat avec la ville d'Aix-les-Bains qui, signé en 2003, a été renouvelé en 2015 avec l'objectif notamment d'aboutir à une publication en 2018. Dans un souci de cohérence et de visibilité d'un titre qui viendra enrichir les autres monographies traitant de villégiature, on ne peut que souhaiter vivement que l'ouvrage projeté sur Aix-les-Bains intègre la collection nationale des *Cahiers du patrimoine*. On peut regretter néanmoins l'absence d'études sur les objets mobiliers, alors que la durée de cette opération aurait pu le permettre. Un dernier partenariat, conclu en 2010 avec l'Assemblée des Pays de Savoie, a permis d'engager un inventaire du patrimoine hydraulique des deux départements de ce territoire.

La vitalité de la programmation Inventaire s'illustre également par de nouveaux partenariats conclus en 2015 sur les PNR des Baronnies Provençales et des Bauges. Pour ce dernier, le découpage en sous-opération ne facilite pas toutefois la compréhension de l'approche globale et n'est sans doute pas garant de l'homogénéité de la méthode (prise en compte ou pas des objets mobiliers par exemple). L'externalisation de l'opération thématique sur les lycées publics, pour laquelle la seconde phase s'est terminée en 2015, pose question et mériterait une évaluation avant d'envisager de l'étendre à la grande région. Cette évaluation pourrait servir également à l'ensemble du réseau Inventaire, d'autres régions s'interrogeant sur la possibilité d'externaliser des inventaires patrimoniaux. Enfin, le partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, qui avait donné lieu en 2011 à une excellente publication sur les stations de sport d'hiver des Alpes, se poursuit sur les refuges de montagne.

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 15 mars 2017

Compte tenu de l'ingénierie scientifique développée par le service, il pourrait être attendu une activité éditoriale plus importante. Il convient de noter la bonne fréquentation du site de diffusion des dossiers de l'Inventaire (GERTRUDE) et de celui des carnets, même si l'absence de versement de dossiers architecture, contre presque 500 pour les objets mobiliers, et l'alimentation plus réduite des carnets peuvent expliquer l'infléchissement de la fréquentation en 2015.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information - Mission inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75 033 PARIS Cedex 01